



MUNICIPALITÉ DE CHÉSEREX

Rue du Vieux Collège 38
1275 Chésereux

tél. 022 369 90 40
fax 022 369 90 49

greffe@cheserex.ch
www.cheserex.ch

PRÉAVIS MUNICIPAL

29/2019

**AMÉNAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIÉTONNIER
LE LONG DE LA ROUTE DE CHIBLINS RC 17-C-S
DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT**

Municipal responsable : M. Patrick Barras

Aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la route de Chiblins RC 17-C-S

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Lors de la séance du Conseil communal du 23 juin 2016, le postulat Burkhalter, invitant la Municipalité à étudier la possibilité de réaliser un chemin piétonnier, reliant notre commune à celle de Gingins, le long de la route de Chiblins depuis le chemin des Uttins jusqu'au quartier « Le Prédérés », avait été accepté par 26 oui et 1 non.

Dès lors, la Municipalité vous présente un projet qui, malgré les contraintes cantonales en matière d'aménagement du territoire, offre un cheminement sécurisé, lequel s'inscrit dans un plan de mobilité et répond à une attente grandissante en matière de mobilité douce.

Situation actuelle

Un trottoir existe côté lac de la route de Chiblins, lequel s'arrête toutefois à la moitié de la porte d'entrée de la commune au carrefour avec le chemin des Uttins. A ce moment, les piétons continuent à cheminer le long de la route de Chiblins côté Jura, en direction de Gingins, en marchant dans la banquette herbeuse existante entre la route cantonale et les plantations d'arbres situées le long de la parcelle 448, propriété de M. Georges Lacôte. Ces promeneurs arrivent en grande partie au bord de la route cantonale, à la hauteur de l'Asse, par les chemins agricoles existants ou continuent à cheminer en bordure de route jusqu'au chemin du Prédérés sur Gingins. Les usagers marchent dans la banquette herbeuse, mal plate, difficile d'entretien et impraticable en hiver.

Projet

Le projet prévoit la mise en place d'un cheminement piétonnier, non revêtu, composé d'une fondation en grave de 25 cm, surmonté d'un revêtement argilo-calcaire de 5 cm Jura ou type matière du Salève, d'une largeur de 1.50 m. Afin de garantir la sécurité des usagers, ce dernier sera séparé de la chaussée par une banquette herbeuse d'une largeur de 80 cm, pouvant être agrémentée ponctuellement de plantations basses, type Ionicera, assurant ainsi une séparation physique entre la route et le cheminement piétonnier.

Au niveau de l'évacuation des eaux, le cheminement est en matériaux perméables, un dévers sera dirigé en direction des champs afin de maintenir la pente actuelle du terrain.

La traversée de la route de Chiblins se fera au droit de la parcelle 922, avant les deux îlots qui marquent l'entrée de la localité, par l'aménagement d'une aide à la traversée. L'éclairage public sera complété, à la hauteur du passage pour piétons, par la mise en place d'un éclairage adapté, le solde du cheminement piétonnier n'étant pas prévu d'être éclairé.

La liaison entre le chemin des Uttins et l'aide à la traversée se fera par la réalisation d'un nouveau trottoir d'une largeur de 1.50 m, surélevé par rapport à la chaussée par la pose d'une bordure granit similaire aux existantes, réalisée derrière le double rang de pavés actuel. La délimitation arrière du trottoir sera signalisée par une volige métallique; il sera abaissé aux deux extrémités pour faciliter la traversée.

./.

Aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la route de Chiblins RC 17-C-S

Emprise

Ce cheminement se fait en quasi intégralité sur l'emprise du domaine public cantonal n° 32. Une emprise est toutefois nécessaire sur la parcelle 921, propriété de Madame et Monsieur Rühl. L'emprise est de 22 m² et sera réglée sous la forme d'une servitude de passage public à pied.

Coût des travaux

Le budget à prévoir, établi par notre mandataire, le bureau Bovard & Nickl S.A. de Nyon, sur la base d'offres rentrées, peut se résumer de la manière suivante :

1. Travaux de génie civil	CHF	110'000.00
2. Eclairage	CHF	6'000.00
3. Marquage	CHF	2'000.00
4. Plantations	CHF	10'000.00
5. Emprises, servitudes	CHF	10'000.00
6. Honoraires études et direction des travaux	CHF	15'600.00
7. Prestations géométriques	CHF	2'000.00
8. Divers et imprévus	CHF	<u>12'460.00</u>
Total HT	CHF	168'060.00
TVA 7.7 % (arrondi)	CHF	<u>12'940.00</u>
Total TTC du budget à prévoir	CHF	<u>181'000.00</u>

Cet investissement sera amorti sur **10 ans**.

Conclusion

La réalisation de ce cheminement piétonnier, en revêtement argilo-calcaire, séparé de la chaussée par une banquette herbeuse de 80 cm, permet d'offrir un cheminement sécurisé des piétons le long de la route cantonale en direction de Gingins.

./.

Aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la route de Chiblins RC 17-C-S**Décision**

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux

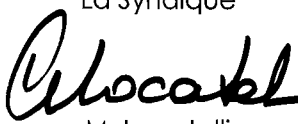
- dans sa séance du 14 mars 2019
- vu le préavis municipal 29/2019
- entendu les rapports des commissions chargées d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour


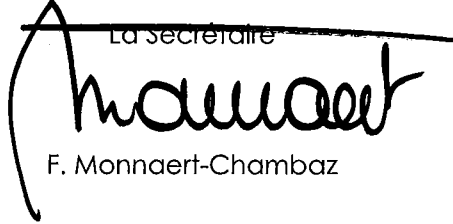
Décide

- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la route de Chiblins RC 17-C-S,**
- **d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 181'000.00 (cent huitante-et-un mille francs suisses) pour le financement de ces travaux,**
- **d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant nécessaire, en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 18 février 2019 pour être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

M. Locatelli


La Secrétaire

F. Monnaert-Chambaz

Annexes

Plan de situation

Plan cadastral pour servitude de passage public à pied du 05.04.2018